



LIBERTÉ DES MÉDIAS

Le droit à la liberté d'expression et la liberté des médias, protégés par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, sont des piliers de la sécurité démocratique en Europe. Le Conseil de l'Europe agit en faveur d'un environnement respectueux de la liberté d'expression, fondé sur des garanties juridiques assurant l'indépendance et la diversité des médias ainsi que la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias.

Brève présentation des dernières
lignes directrices et activités du
Conseil de l'Europe pour
promouvoir la liberté d'expression
dans les médias

Fiche
thématique

Société de
l'information

www.coe.int/freedomofexpression

Évaluer les enjeux

Dans son rapport annuel « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit », le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe analyse la **liberté d'expression dans les États membres** sous l'angle des garanties juridiques, de la protection des journalistes et autres acteurs des médias, de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, et de la liberté d'expression sur internet. Ce rapport récurrent dégage des tendances en cours et offrent des recommandations spécifiques.

Depuis avril 2015, la **Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes** collecte et diffuse des informations et des alertes de la société civile sur les menaces les plus graves pesant sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe, en collaboration avec plusieurs organisations partenaires.

Identifier les risques

Le Conseil de l'Europe a commandé plusieurs études et rapports sur différents aspects de la liberté des médias.

Les publications « **Le journalisme à l'épreuve** » (2015) et « **Journalistes sous pression** » (2017) mettent l'accent sur la montée des pressions et menaces à l'égard des journalistes, notamment les agressions physiques, les actes d'intimidation, le harcèlement judiciaire, l'emprisonnement, la censure, les campagnes de dénigrement et les pressions financières.

Le rapport « **Liberté d'expression et diffamation** » (septembre 2016) analyse la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Il montre comment les lois contre la diffamation, si elles protègent la réputation de manière excessive et imposent des mesures de réparation ou des sanctions trop sévères, peuvent avoir un effet dissuasif sur la liberté d'expression et le débat public.

Les rapports « **Défis et perspectives pour les médias et le journalisme d'information à l'ère du développement des médias numériques, mobiles et sociaux** » (2016) et « **Couverture médiatique de la "crise des réfugiés" : perspective européenne** » (2017) examinent des aspects particuliers de la liberté des médias.

Le rapport « **Désordres de l'information : vers un cadre interdisciplinaire pour la recherche et l'élaboration de politiques** » se penche sur l'enjeu de la pollution de l'information. Il examine les effets des campagnes de désinformation conçues pour semer le doute et la confusion, et propose des mesures pour réduire cette pollution dans le monde.

Renforcer les normes

Le Conseil de l'Europe a élaboré un vaste ensemble de normes en faveur de la liberté des médias, sur des thèmes tels que la lutte contre le discours de haine, la promotion d'une culture de tolérance, l'égalité des femmes et des hommes, la gouvernance des médias de service public ou la sécurité des journalistes.

Par exemple, la **Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias** (2013) appelle à

combattre les stéréotypes sexistes et la violence fondée sur le genre dans les médias et prône l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision, l'accès aux responsabilités et la représentation dans les médias.

La **Recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias** (2016) propose aux États membres des lignes directrices concrètes dans les domaines de la prévention, de la protection, des poursuites et de la promotion de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation.

La **Recommandation sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété** (2018) aborde la question du pluralisme et de la diversité des médias dans un contexte multimédia où de nouveaux acteurs, différents des médias traditionnels, occupent désormais le devant de la scène. En outre, la concentration et la convergence des médias et l'opacité entourant leur propriété et leur financement sont des obstacles au pluralisme des idées et au droit des individus à accéder aux informations et à les transmettre.

Renforcer les capacités des États membres

Au cours des dix dernières années, le **programme du Conseil de l'Europe sur la société de l'information** a mis en œuvre plus de vingt projets destinés à promouvoir la liberté de la presse dans les États membres et dans les pays partenaires. L'objectif est de favoriser un environnement propice à la liberté d'expression en tenant compte des défis liés à l'évolution du paysage médiatique. Ces projets offrent une expertise et une assistance en matière de droits de l'homme aux acteurs des médias et des nouveaux médias, ainsi que des orientations aux gouvernements et autorités de régulation des pays concernés.

Encourager les partenariats

Lors de la conférence « **Médias de service public et démocratie** », co-organisée par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne de radio-télévision et le Parlement tchèque en novembre 2016 à Prague, les débats ont porté sur le rôle des parlements dans la protection des médias, ainsi que les défis actuels et futurs des médias de service public dans la région.

En mars 2017, la conférence « **Promouvoir un dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les défenseurs de la liberté des médias** » a été organisée à Strasbourg en partenariat avec le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias.

Définir de nouvelles politiques

D'autres réflexions politiques visent également à promouvoir l'importance du journalisme de qualité, attaché à présenter des informations justes, pertinentes et d'actualité, ainsi que des solutions pour assurer sa pérennité.

Qui plus est, la couverture médiatique des élections exerce une influence importante sur la perception par le public des enjeux électoraux et sur le résultat des élections. Une grande partie des campagnes politiques se déroule sur internet. Les dépenses électorales et les techniques publicitaires douteuses sur fond de micro-ciblage des électeurs posent donc problème pour l'équité et la légitimité des élections. De même, il convient d'analyser en détail les biais et déséquilibres médiatiques en période électorale du point de vue de la parité, et d'y proposer des solutions politiques.